



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ONISEP

MON
ORIENTATION
EN LIGNE

FLASH INFO

MON
ORIENTATION
EN LIGNE

n° 15 - octobre 2025



Publications

→ Nouvelles publications



Collection « Parcours » : *Chimie*.

Collection « Handi+ » : *Des études supérieures à l'emploi*.

Collection « DICO » : *Le DICO de la voie professionnelle*.

→ Site Onisep

Le nouveau Kiosque est disponible : <https://lekiosqueenligne.onisep.fr/> devient <https://kiosque.onisep.fr/>.

Les *Métiers en direct* de l'Onisep changent de nom et s'appellent désormais les *Rencontres avec des pros*.

Collège / Lycée

→ Calendrier des examens 2026

Le calendrier des épreuves des baccalauréats, du DNB, du CAP, du BP, du DMA et du brevet de technicien est en ligne sur le site du ministère.

À consulter : le [calendrier des épreuves de la session 2026](#).

→ DNB 2026

À compter de la session 2026, une nouvelle répartition entre contrôle continu et épreuves finales est mise en place : les épreuves terminales comptent désormais pour 60 % de la note finale (contre 50 % jusqu'alors), tandis que le contrôle continu représente 40 % (contre 50 % jusqu'alors).

Par ailleurs, le système de notation sur 800 points prend fin : les élèves obtiendront une moyenne finale sur 20 et non plus une note sur 800.

À consulter : la [note de service du 2 septembre 2025](#) relative aux modalités d'attribution du DNB à compter de la session 2026.

→ Circulaire de rentrée 2025-2026

Parue au *Bulletin officiel* du 3 juillet 2025, la circulaire de rentrée 2025 détaille les priorités de l'année scolaire 2025-2026. Elle est organisée autour de 3 axes : consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves ; bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité ; garantir les conditions d'une école qui protège et qui rassemble.

À lire : la [circulaire](#) sur le site du ministère et l'[infographie](#) sur le site Eduscol.

→ Résultats du bac 2025 (session de juin)

Lors de la session du baccalauréat de juin 2025, le taux de réussite global en France atteint 91,8 %, soit une progression de 0,4 point par rapport à juin 2024. Le baccalauréat technologique affiche un taux de réussite de 91,2 %, en hausse de 0,9 point.

Dans la voie professionnelle, le taux de réussite augmente de 0,6 point, atteignant 84,1 %.

Par ailleurs, 58,8 % des candidats de cette session obtiennent leur diplôme avec mention.

À consulter : la [Note d'Information n° 24.45](#) de juillet 2025.

→ Parcoursup

La phase complémentaire s'est terminée le 11 septembre. Pour les candidats à l'apprentissage et les candidats ayant sollicité la CAES (commission d'accès à l'enseignement supérieur), l'accompagnement se poursuivait jusqu'au 13 octobre. Le numéro vert Parcoursup, fermé depuis le 19 septembre pour la session 2025, rouvrira le 3 novembre pour commencer à informer les lycéens sur la campagne 2026.

→ Le projet d'évaluation au lycée général et technologique

Une [note de service](#) modifiant les modalités de contrôle continu au bac est parue au BO du 28 août 2025. Élaboré collectivement dans tous les établissements, puis communiqué aux élèves et aux familles, le projet d'évaluation vise à harmoniser les modalités de mise en œuvre des évaluations des élèves et à garantir la valeur certificative des notes et moyennes qui en résultent.

Orientation

→ Évaluation de l'accompagnement des élèves à la découverte des métiers et à l'orientation

La mission flash sur l'évaluation de l'accompagnement des élèves à la découverte des métiers et à l'orientation chargée d'examiner les différents dispositifs mis à disposition des élèves, des parents et des enseignants a publié son rapport le 9 juillet 2025. À l'issue de vingt-quatre auditions et tables rondes, les rapporteurs estiment que l'accompagnement des élèves à l'orientation est un chantier perpétuel, loin d'être finalisé.

Les rapporteurs formulent 45 recommandations afin de proposer aux élèves un parcours cohérent, lisible et personnalisé, en mobilisant des ressources humaines et des moyens budgétaires appropriés.

Parmi les principales recommandations :

- inscrire l'orientation scolaire et la découverte des métiers dans un continuum ;
- proposer une information lisible et transparente pour garantir un parcours d'orientation serein ;
- améliorer la coordination des acteurs de l'orientation ;
- renforcer la communication autour de la plateforme Avenir(s) de l'Onisep et mettre en valeur les contenus affiliés sur le site internet onisep.fr ;
- lutter contre l'autocensure, les déterminismes et la ségrégation scolaire...

Concernant l'Onisep, les rapporteurs saluent l'activité de l'Office qu'ils considèrent comme un « acteur historique parfaitement identifié par les élèves, les équipes éducatives et les familles, dont le rôle de référent en matière d'information à l'orientation est indiscutable ». L'accompagnement mis en place par l'Onisep via le service Mon orientation en ligne et les numéros verts Parcoursup et Mon Master sont également salués.

À lire : le [rapport](#) et la [synthèse](#) en ligne sur le site de l'Assemblée nationale.

Créations abrogations de diplômes

→ Abrogations

- **CAP Employé technique de laboratoire** : la dernière session d'examen aura lieu en 2026 avec une session supplémentaire en 2027 pour les candidats qui se sont présentés à une session précédente ;

- **BP Pilote d'installations de production par procédés** (dernière session 2026) ;
- **BP Conducteur d'engins : travaux publics et carrières** (dernière session 2028 avec une session supplémentaire en 2029) ;
- **CAP Mécanicien conducteur des scieries et des industries mécaniques du bois option B mécanicien-affûteur de sciage, tranchage, déroulage** (dernière session 2026 avec une session supplémentaire en 2027).

→ Créations

- **CS (certificat de spécialisation) Première main haute couture de niveau 4** (1^{re} session en 2027) ;
- **CSA (certificat de spécialisation agricole) Commercialisation du bétail** à compter du 1^{er} janvier 2026.

→ Diplômes de l'animation et du sport

Une réingénierie de l'ensemble des diplômes d'État professionnels de l'animation et du sport (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) est en cours. Les diplômes du ministère chargé des sports sont désormais organisés en blocs de compétences (et non plus en unités de compétences), les intitulés des mentions évoluent et certaines mentions sont supprimées.

- **Le CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle** remplace le CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne (abrogé en décembre 2026).
- **Le BPJEPS spécialité animateur mention animation socio-éducative ou culturelle** a vocation à remplacer les différentes mentions de la spécialité animateur (loisirs tous publics, activités du cirque, animation culturelle, animation sociale, éducation à l'environnement vers un développement durable, abrogées en décembre 2026).
- **Les mentions des BPJEPS spécialité éducateur sportif** sont progressivement modifiées (selon un calendrier variable), par exemple : la mention « équitation » remplace la mention « activités équestres » (plus d'ouverture de sessions, mention abrogée en 2026) ; « multi-activités physiques ou sportives pour tous » remplace la mention « activités physiques pour tous » (plus d'ouverture depuis le 1^{er} octobre 2025).

Enseignement supérieur

→ Césures dans le supérieur

En France, les parcours d'études restent majoritairement linéaires, contrairement à d'autres pays européens où les interruptions temporaires sont plus courantes. Depuis 2015, le dispositif de césure permet aux étudiants de suspendre leurs études pour une période encadrée (stage, bénévolat, travail, etc.), tout en conservant leur statut étudiant.

Une étude du Céreq analyse les types d'interruptions, leurs motifs, les profils des jeunes concernés et les effets sur l'insertion professionnelle. Selon l'étude, les interruptions peuvent être bénéfiques dans certains contextes, mais restent globalement pénalisantes en France, où la norme du parcours linéaire est forte. La valorisation sur le marché du travail dépend du type d'interruption, du niveau de diplôme et du profil socio-économique. L'étude invite à mieux considérer la diversité des parcours et à interroger la valeur réelle de la césure dans l'évolution des normes éducatives et professionnelles.

À lire : la [Céreq bref n° 466](#) de février 2025.

→ Mon Master 2025 : les candidatures à l'entrée en master

Au terme de la phase de candidature, le 24 mars 2025, 250 400 candidats ont confirmé au moins une candidature sur la plateforme Mon Master, soit une hausse de 10 % par rapport à la campagne précédente. Cette progression s'explique notamment par la simplification du processus de candidature. En moyenne, chaque candidat a déposé 10,6 candidatures, contre 10 en 2024. Les étudiants en 3^e année de licence demeurent les plus représentés sur Mon Master, bien que leur part recule légèrement cette année. La proportion de candidats en licence professionnelle reste stable (3 %), celle des inscrits en BUT progresse légèrement (8 %, +1 point) et la part des candidats issus d'un master augmente également (7 %, +1 point).

À lire : la [Note du SIES n° 2025-13](#) de juin 2025.

Formations paramédicales et médicales

→ Pédicure-podologue

Le grade de licence est attribué aux titulaires du DE (diplôme d'État) de pédicure-podologue, par [décret du 22 août 2025](#). Cette disposition s'applique aux étudiants entrant en formation à la rentrée 2025, diplômés en 2028.

→ Etudes de santé

Un plan d'action visant à renforcer l'accès aux soins a été présenté au printemps 2025. Ce « [pacte de lutte contre les déserts médicaux](#) » prévoit notamment :
- de disposer d'une 1^{re} année d'accès aux études de santé (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie) dans chaque département. Le déploiement de cette mesure s'effectuera à partir de la rentrée universitaire 2026 (ouverture d'au moins une dizaine de sites), en vue d'une généralisation dans l'ensemble des départements concernés à la rentrée universitaire 2027. Les propositions d'implantation transmises par les recteurs sont attendues prochainement ;
- le développement des stages des étudiants de 2^e cycle et des internes dans les zones sous-denses et le déploiement de la 4^e année d'internat de médecine générale ;
- la suppression du numerus apertus, fixé par les universités en lien avec les ARS. À compter de 2026, le nombre d'étudiants en santé sera déterminé prioritairement sur la base des besoins du territoire.

La [loi n° 2025-580 visant à améliorer l'accès aux soins par la territorialisation et la formation](#), promulguée le 27 juin 2025, entérine le renforcement de la prise en compte des besoins de santé du territoire et vise à former davantage de médecins. Elle prévoit également la création de passerelles facilitant la reprise d'études de médecine pour les professionnels paramédicaux et la réintégration des étudiants français partis étudier à l'étranger. Des décrets relatifs aux modalités d'application de certaines de ces mesures sont attendus.

→ L'agrément des tutorats en santé

Depuis 1998, les établissements d'enseignement supérieur mettent en place un tutorat d'accompagnement pour faciliter l'entrée dans les études de santé. Depuis 2017, ces tutorats bénéficient d'un agrément ministériel délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), sur la base de grilles d'évaluation. Cet agrément reconnaît la qualité des services proposés et valorise l'engagement des étudiants qui les portent.

Le tutorat est aujourd'hui largement soutenu par les fédérations étudiantes, les enseignants, les universités et le MESR, notamment pour son rôle dans la réduction des inégalités d'accès aux études de santé.

Dans le cadre de la labellisation, certains tutorats ont présenté des projets innovants autour de thématiques clés (santé mentale, orientation/réorientation et pédagogies innovantes) devant un jury composé de représentants du MESR et des fédérations étudiantes.

À consulter : le [communiqué de presse](#) du MESR du 27 juin 2025.

Insertion / Emploi / Formation

→ « Les jeunes et le travail »

L'Institut Montaigne a publié le 29 avril 2025 une étude sur le rapport des jeunes au travail. Orientation, niveau de diplôme, âge, genre... Autant de critères qui influencent la satisfaction au travail des jeunes actifs. Loin de l'idée d'une « grande démission » souvent associée aux jeunes, cette enquête dessine le portrait d'une jeunesse attachée au travail, mais confrontée à un décalage prégnant entre les attentes qu'elle formule et la réalité des emplois qu'elle occupe, ouvrant ainsi la voie à des formes d'insatisfaction professionnelle.

À lire : le rapport « [Les jeunes et le travail : aspirations et désillusions des 16-30 ans](#) » de l'Institut Montaigne d'avril 2025.

À écouter : l'émission « [L'invité de 8h20 : le grand entretien](#) » de France Inter du 29 avril 2025.

→ La mobilité des néo-entrants dans le supérieur en 2022

L'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) a publié une étude sur la mobilité des lycéens entrant dans l'enseignement supérieur. Peu de zones d'emploi sont dépourvues d'établissement d'enseignement supérieur, mais l'offre de formation postbac est plus concentrée dans les grandes agglomérations que la population des lycéens.

En 2022, parmi un demi-million de néobacheliers résidant en France, 58 % quittent la zone d'emploi de leur domicile au moment du baccalauréat pour rejoindre la formation qu'ils ont acceptée, et 17 % changent de région du fait de cette inadéquation.

Les nouveaux bacheliers sont plus mobiles quand ils viennent d'une zone d'emploi peu pourvue en formations, sont d'origine sociale favorisée au regard des chances de réussite scolaire, ou obtiennent un baccalauréat général ou une mention Très bien. Ils se déplacent aussi plus souvent pour rejoindre les filières les plus concentrées sur le territoire comme les écoles d'ingénieurs et de commerce. Ces facteurs de mobilité se retrouvent à la fois dans les vœux confirmés sur Parcoursup et dans les vœux acceptés. Parmi les néobacheliers mobiles, ceux d'origine sociale très favorisée, provenant de lycées privés ou rejoignant une école de commerce, une école d'ingénieurs ou une classe préparatoire aux grandes écoles sont aussi ceux qui se déplacent le plus loin de leur domicile au moment du baccalauréat.

À lire : [Insee Première N° 2031](#), janvier 2025.

→ Acte II de la Réforme de la certification professionnelle

Le [décret du 6 juin 2025](#) introduit une réforme importante du cadre de la certification professionnelle en France. Il modifie les critères d'enregistrement des certifications dans le RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) et le RS (Répertoire spécifique), afin de renforcer la qualité et la fiabilité des certifications.

Il renforce, en outre, les pouvoirs de contrôle de France compétences ainsi que les sanctions qu'il peut prononcer à l'encontre des organismes certificateurs. Il précise également la forme juridique et le contenu des habilitations délivrées par les ministères et organismes certificateurs à des organismes pour préparer à l'acquisition d'une certification ou habilitation ou pour assurer l'évaluation des candidats inscrits aux sessions d'examen.

Personnels enseignants

→ Recrutement et formation des enseignants

Le cadre national de la licence professorat des écoles (rentrée 2026) a été publié par arrêté du 9 septembre 2025. Une [note de service](#), parue le 11 septembre 2025 détaille notamment les modalités et dates d'inscription aux concours :

- concours bac+5 et concours non réformés (agrégations, psyEN, etc.) : du jeudi 18 septembre 12h au jeudi 6 novembre 12 h ;
- concours bac+3 : du mardi 14 octobre 12 h au mardi 2 décembre 12h.

Par ailleurs, le MENESR a publié [les sections et options des concours de recrutement du 2nd degré susceptibles d'être ouvertes en 2026](#), avec notamment une répartition pour savoir quels concours seront ouverts à niveau bac+3, bac+5 ou même les deux niveaux en simultané.

À consulter : la [FAQ](#) en ligne sur le site devenirenseignant.gouv.fr.

→ Le Pacte enseignant : rapport de la Cour des comptes

Le Pacte enseignant est un dispositif indemnitaire mis en place à la rentrée 2023, permettant d'attribuer aux personnels volontaires (enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale) un complément de rémunération en contrepartie de la réalisation de missions supplémentaires. Dans un audit flash publié le 1^{er} juillet 2025 sur le pacte enseignant, la Cour des comptes constate que l'adhésion des personnels au dispositif semble bien amorcée, avec 32 % des enseignants ayant accompli au moins une mission durant l'année scolaire 2023-2024.

Toutefois, après 18 mois de mise en œuvre, elle considère que le dispositif peine encore à trouver sa place, ce qui nécessiterait, selon elle, des orientations budgétaires claires. La Cour met également en lumière des difficultés de gestion, la nécessité d'un suivi rigoureux de l'exécution ainsi que l'importance d'évaluer ses impacts pédagogiques.

À lire : [l'audit flash de juillet 2025](#) de la Cour des comptes.

Inclusion

→ L'Unapei renouvelle son alerte #JAIPASECOLE

Fin août 2025, l'Unapei relançait sa mobilisation avec la campagne #JAIPASECOLE. L'Union nationale des associations de parents, de personnes souffrant de troubles du neuro-développement, en situation de polyhandicap ou de handicap psychique et de leurs amis a mené une enquête auprès de ses associations membres. En 2025, parmi les 3 603 enfants de 3 à 16 ans accompagnés par 38 associations du réseau Unapei : 13 % ne bénéficient d'aucune heure de scolarisation par semaine et 38 % ne bénéficient que de 0 à 6 heures de scolarisation par semaine. Par ailleurs, en juillet 2025, 65 % d'entre eux n'avaient pas de numéro INE, restant donc invisibles pour l'Éducation nationale.

À lire : [l'article](#) en ligne sur le site de l'Unapei.

Numérique / IA

→ Impact de l'IA générative (GenAI) sur les différentes professions

L'Observatoire de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur l'intelligence artificielle (IA) et le travail dans l'économie numérique a pour objectif d'aider les gouvernements et les partenaires sociaux à comprendre et à gérer la transformation numérique du travail. Une grande partie de l'intérêt porté à ce sujet concerne ses effets possibles sur les pertes d'emplois : les emplois seront-ils remplacés ou transformés par l'IA ?

À lire : [l'article](#) sur le site de l'OIT de mai 2025.

→ Cadre d'usage de l'IA en éducation

Le développement rapide de l'intelligence artificielle (IA) interroge le monde éducatif. Pour en encadrer l'usage à l'école, un cadre éthique et juridique est proposé par le ministère chargé de l'Éducation nationale à la communauté éducative ainsi qu'aux élèves. Par exemple, l'utilisation pédagogique en classe des IA génératives par les élèves, limitée, encadrée, expliquée et accompagnée par l'enseignant, est autorisée en classe à partir de la 4^e dans le respect des données personnelles.

Par ailleurs, à partir de janvier 2026, un parcours d'apprentissage dédié à l'intelligence artificielle (IA) sera obligatoire pour les élèves de 4^e, de 2^{de} des voies générale, technologique et professionnelle et de 1^{re} année de CAP sur [la plateforme PIX](#).

À consulter : le [cadre d'usage](#) et la circulaire « [Promouvoir un numérique raisonné à l'École](#) » en ligne sur le site du ministère.

→ Usages du numérique dans la relation École-familles

Ce rapport examine l'influence des espaces numériques de travail (ENT) et des logiciels de vie scolaire sur les relations entre l'école et les familles. Il encourage une utilisation responsable et efficace du numérique, dans une dynamique de coopération renforcée entre les acteurs éducatifs et les familles.

Dans le prolongement du rapport de la commission nationale « Enfants et écrans. À la recherche du temps perdu », l'inspection générale formule des recommandations à court et moyen terme pour favoriser une relation éducative de qualité, respectueuse des apprentissages et des rythmes de vie de tous les usagers des ENT.

À lire : le [rapport n° 24-25 140C](#), juin 2025 de l'IGÉSR.

Formation continue

→ GRETA

Les conseillers en formation continue (CFC) relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale intègrent l'apprentissage dans leurs missions : l'intitulé de leur fonction devient « conseiller en formation professionnelle ». Enfin, les psychologues de l'Éducation nationale et les personnels contractuels sont désormais autorisés à exercer cette fonction.

À consulter : le [décret n° 2025-322 du 8 avril 2025](#) relatif aux conseillers en formation professionnelle relevant du ministre chargé de l'éducation.

Divers

→ Rapport 2022-2024 de la Miviludes

Le dernier rapport de la Miviludes (mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) consacre un chapitre aux dérives constatées dans le domaine de l'éducation. Par exemple : « *Sur le plan éducatif, des difficultés sont régulièrement constatées, en particulier dans certains établissements scolaires hors contrat, mais aussi au sein de familles qui, sous couvert d'instruction à domicile, peuvent dissimuler que leurs enfants se trouvent dans des « écoles de fait », hors du cadre légal et donc de tout contrôle* ». Autre point de vigilance : « *la pédagogie des écoles Steiner [qui] est également préoccupante* ». La mission pointe un autre point de vigilance : « *Au sein des établissements, à la fois publics et privés sous contrat, des pseudo-thérapeutes proposent leurs services dans les écoles, les collèges et les lycées. Les élèves en difficulté, le stress des examens, la santé mentale des élèves, l'orientation scolaire et, d'une manière plus générale le « bien-être » à l'école, permettent de légitimer leurs interventions dans les établissements scolaires* ».

À lire : le [rapport](#) en ligne sur le site de la Miviludes.

→ Rapport annuel de Défenseure des droits

Le rapport aborde notamment les thématiques de l'éducation (les difficultés d'accès à l'école pour les élèves en situation de handicap, les lycéens sans affectation, les difficultés rencontrées dans le traitement des demandes d'autorisation d'instruction en famille...) et de la protection de l'enfance.

À lire : le [rapport](#) publié en mars 2025.

Retrouvez les derniers numéros de Flash Info
Mon orientation en ligne sur [OnisepDoc](#).

Mon orientation en ligne (MOEL) est un service gratuit d'aide à l'orientation qui apporte des réponses personnalisées par mél, tchat et téléphone.
Pour plus d'informations : www.monorientationenligne.fr.

Rédaction : Suzanne Albano, Hakima Bahi, Lucie Bendaouadji.